



AVIS DE MARCHÉ

Référence n° B26-03189MR-C

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. Nom, adresse et point(s) de contact :

COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Centre de Valduc - Bureau des affaires commerciales

21120 Is-sur-Tille

à l'attention de : Mélanie ROBERT

Tél. : 03.80.23.48.35

Mél : melanie.robert@cea.fr

1.2. Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public.

1.3. Activité principale : Recherche

1.4. Lieu d'exécution : Côte d'or (21)

1.5. Adresses internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice (URL) : <https://www.cea.fr/>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Soumission des demandes de participation par voie électronique (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresses auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :
auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les demandes de participation doivent être envoyées :
auprès du ou des points de contact susmentionnés

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

Marché Public

Marché Public de Défense ou de Sécurité

2.1. Type de marché

Travaux

Fournitures

Services

2.2. Intitulé

Travaux de rénovation du système de détection incendie de plusieurs bâtiments

2.3. Description des prestations

2.3.1. Fermes

La prestation consiste à rénover les systèmes de surveillance incendie existants de 3 bâtiments, leur raccordement et leurs remontées d'informations vers la supervision incendie existante.

La prestation comprend :

- l'ensemble des études nécessaires,
- les travaux de rénovation (la fourniture, l'installation et le raccordement des équipements),
- les essais et mise en service des systèmes de détection,
- la réception des travaux et la fourniture du DOE,
- la formation du personnel au nouveau système installé.

2.3.2. Options

Oui Non

2.4. Accord cadre

Oui Non

2.5. Lots

Division en lots :

Oui Non

2.6. Variantes

Des variantes sont prises en considération :

Oui Non

2.7. Durée du marché ou délai d'exécution des travaux

Délai d'exécution : 6 mois (à compter de la date d'attribution du marché)

2.8. Information sur la sous-traitance

Le soumissionnaire peut faire appel à la sous-traitance :

Oui Non

Une partie des prestations ne peut pas être sous-traitée :

Oui Non

La sous-traitance totale est interdite.

Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre toute partie du marché qu'il envisage de sous-traiter à des tiers et tout sous-traitant proposé ainsi que l'objet des contrats de sous-traitance pour lesquels ces derniers ont été proposés (le cas échéant).

Si le soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit faire connaître, lors de sa soumission, l'identité, l'adresse de son (ou de ses) sous-traitant (s) et la nature des parties sous-traitées. Les sous-traitants peuvent également être déclarés en cours d'exécution du marché. Le recours à la sous-traitance est effectué dans le cadre de la loi 75-1334 du 31 décembre 1975, modifiée par la loi n° 2001-1108 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (loi « MURCEF »).

Le CEA peut demander la communication du (ou des) contrat (s) de sous-traitance et peut ne pas accepter un (ou des) sous-traitant (s) proposé (s).

Le soumissionnaire présente obligatoirement le(s) sous-traitant(s) à l'acceptation du CEA au travers du formulaire DC4 dûment complété, disponible à l'adresse <https://www.economie.gouv.fr/daj>.

- Si la prestation sous-traitée nécessite une habilitation alors le sous-traitant doit fournir une attestation d'habilitation DGA en cours de validité, accompagnée d'une attestation de non changement (fait et droit) éditée par la personne morale candidate, depuis sa dernière habilitation.
- Si la prestation sous-traitée ne nécessite pas une habilitation, aucun document n'est demandé par le CEA.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. Forme juridique que doit revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (le cas échéant)

L'entreprise peut soumissionner soit de manière individuelle, soit sous forme d'un groupement momentané d'entreprises (GME). Pour l'attribution du marché, le CEA impose que le groupement momentané soit un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec solidarité du mandataire. Le groupement est contraint de revêtir l'une de ces formes.

Il est interdit de cumuler les candidatures :

- en tant que candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements y compris en tant que mandataire,
- en tant que membre de plusieurs groupements.

3.2. Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché, notamment eu égard à la sûreté de la fourniture des prestations et à la sécurité de l'information

Le marché est un marché sensible au sens de l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'Instruction Générale Interministérielle n° 1300 (IGI 1300) sur la protection du secret de la défense nationale.

En conséquence, dans le cadre de l'exécution de ce marché, tous les personnels intervenant doivent être titulaires d'un Laissez-Passer Entreprises (LPE) délivré par la Cellule de Contrôle Gouvernemental du CEA Centre de Valduc.

3.3. Conditions de participation

La candidature doit comporter a minima :

A. Situation propre

1/ Présentation des candidatures :

Les entreprises candidates doivent fournir à l'appui de leur candidature :

- le formulaire DC1 (lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants) ou équivalent,
- le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent.

Les formulaires sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ou dans une procédure étrangère équivalente,
- les attestations de régularité fiscales et sociales,
- le document « Engagement du soumissionnaire en matière de protection de l'information Diffusion Restreinte – déclinaisons en règles de sécurité informatique » signé et approuvé par le candidat. (ce document est joint au présent avis de marché sur la plate-forme de dématérialisation des achats de l'Etat (dénommée PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, téléchargeable à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

2/ Les entreprises nouvellement créées sont autorisées à présenter leur candidature. Si elles ne sont pas en mesure de produire certains des documents demandés dans le présent avis de marché, elles peuvent justifier de leurs capacités financières et professionnelles par d'autres moyens que ceux indiqués dans le présent avis et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables.

Capacité économique et financière

Un dossier de présentation du candidat, et le cas échéant de chaque co-traitant, comprenant entre autres :

- les caractéristiques de l'entreprise : statuts, forme juridique, composition du capital, principaux actionnaires, participations, représentants engageant l'entreprise, effectif total, activités, organigramme ; leur numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ;
- une copie d'attestation d'assurance en cours montrant que le candidat et chaque co-traitant est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport de l'importance et des spécificités de la prestation. L'attestation doit obligatoirement être émise par la compagnie d'assurance (non par un courtier) ;
- le chiffre d'affaire global et le CA concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- les trois derniers bilans et comptes de résultat des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
- lorsqu'il appartient à un groupe, une attestation certifiant de son autonomie commerciale et de sa situation de concurrence vis-à-vis des autres entreprises du groupe ;
- en cas de groupement momentané d'entreprises, fournir le projet de convention de groupement.

B. Capacité technique et/ou professionnelle

Chaque entreprise candidate (le mandataire et chacun des co-traitants dans le cadre d'un groupement) doit présenter :

- l'organisation pressentie et le montage industriel pour ce type de prestation, avec le cas échéant l'organisation au sein du groupement et/ou la démonstration de sa capacité à maîtriser la sous-traitance ;
- les moyens humains identifiant à minima les profils types (non nominatifs) des intervenants (qualifications, ancienneté, habilitations et diplômes) ;
- les moyens matériels dont le candidat dispose pour ce type de prestations ;
- un dossier précis et détaillé des références au cours des 5 dernières années de l'entreprise et/ou de l'établissement susceptible d'intervenir, concernant des opérations identiques ou pouvant être assimilées notamment en termes de technicité et d'enjeu. Doivent notamment être précisés : la nature du projet, la date, le lieu d'exécution, les références du client correspondant avec ses coordonnées postales et téléphoniques ainsi que celles de la personne en charge du projet, un descriptif précis des responsabilités exercées et des actions conduites par le candidat dans le projet ;
- une déclaration indiquant les effectifs moyens du candidat pour chacune des 3 dernières années ;
- la présentation d'une organisation adaptée aux besoins en termes de qualité et de traçabilité (copie de la certification ISO 9001 ou équivalent, ou, à défaut, du Manuel d'Assurance Qualité) ;
- un certificat de qualification conformément à l'arrêté du 27 novembre 2013 " relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires et des entreprises de travail temporaire concernées par ces activités " en application des articles R. 4451-122 à 124 du Code du travail, pour son entreprise à compter de la date d'effet du marché et à le conserver pendant toute la durée d'exécution du marché, ou un engagement d'obtenir la certification au plus tard à la Notification du marché ;
- les agréments, certificats suivants : travaux en hauteur, habilitations électriques adaptées (BT minimum), conduite de nacelles, APSAD I7, formation à la manipulation d'extincteurs.

C. Capacité du (ou des) sous-traitant(s)

Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes renseignements et documents concernant son/ses sous-traitants demandés ci-dessus.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce(s) sous-traitant(s) pour l'exécution du marché, il apporte la preuve par tout moyen approprié.

SECTION IV : PROCÉDURE

4.1. Type de procédure

La procédure retenue au titre du présent avis de marché est une procédure adaptée.

4.2. Suite de la procédure

Sans que sa responsabilité puisse être engagée, le CEA se réserve la possibilité :

- de déclarer la procédure infructueuse s'il n'a pas obtenu d'offres, ou si aucune offre reçue ne lui paraît approprié, régulière ou acceptable,
- de ne pas donner suite à la procédure, pour des raisons économique, juridique ou technique.

4.3. Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à candidater ou à participer

Le nombre minimal est de 3 et le cas échéant, nombre maximal de 10.

Le CEA procède à l'analyse et à la sélection des candidatures conformément aux critères de jugement des candidatures suivants : la conformité administrative du dossier, la capacité financière et la capacité professionnelle (moyens, organisation, références).

Si le nombre de candidats recevables est supérieur au nombre maximal fixé, un classement des candidatures est effectué selon les critères mentionnés ci-dessus.

4.4. Critères d'attribution

Les critères de sélection sont définis dans le règlement de consultation.

4.5. Date limite des demandes de participation

Date limite de remise de candidature	08/06/2026 avant 17h30
--------------------------------------	------------------------

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1. Informations complémentaires

A. Confidentialité et mise à disposition du dossier de consultation des entreprises

Afin de protéger la confidentialité de certaines informations, certains documents de la consultation sont mis à disposition des seuls candidats admis à soumissionner.

Les documents de la consultation contiennent des informations sensibles et font l'objet d'une mention particulière « Diffusion Restreinte », visant à garantir leur confidentialité. Afin de permettre l'envoi de ces documents (en phase offre) sous format informatique via PLACE ou via support amovible (CD ROM), les candidats doivent retourner à l'appui de leur candidature, le document « Engagement du Soumissionnaire en matière de protection de l'information de diffusion restreinte - déclinaison en règles de sécurité informatique » dûment signé. Dans le cas contraire, les documents sensibles ne peuvent pas faire l'objet d'un envoi électronique et sont adressés sous format papier uniquement par courrier suivant les dispositions de l'annexe 1 de l'IGI 1300 du 9 août 2021.

Le présent avis et l'engagement du soumissionnaire en matière de protection de l'information DR sont à retirer sur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

B. Remise des candidatures

La candidature contient tous les éléments demandés dans le présent avis de marché. Tout dossier transmis incomplet peut être écarté.

Les candidatures sont remises uniquement par voie électronique.

- Les candidats doivent déposer leur candidature sur PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) en suivant les étapes décrites dans le guide d'utilisation en ligne (rubrique "aide").
- Le candidat peut remettre au CEA plusieurs réponses électroniques pour un même avis de marché, notamment en cas d'oubli, de correction, de complément, et ce avant la date limite de réponse telle que définie dans le présent avis de marché. Dans ce cas, le CEA ne prend en compte que la dernière réponse reçue ; les envois précédents ne sont pas ouverts. En conséquence, le candidat prend toutes les dispositions utiles pour envoyer un dossier complet à chaque réponse, dans les délais impartis.

5.2. Utilisation de la langue française

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature doivent être rédigés en français.

5.3 Procédure de recours

L'instance chargée des procédures de recours est le **Tribunal administratif de Dijon**, 22 Rue d'Assas, BP 61 616, 21016 Dijon, tél : +33 (0)3 80 73 91 08.

Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative.

Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.